

Comité de pilotage du site Natura 2000

« Rivière du Dragon »

-
11 décembre 2012

Animateurs :

Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique

-
Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne



- **Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)**
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



Rappels sur le réseau Natura 2000



= programme européen → 2 directives



« Habitats, faune, flore »
92/43/CEE du 21 mai 1992

« Oiseaux »
79/409/CEE du 2 avril 1979

Zones Spéciales de Conservation
= ZSC

Zones de Protection Spéciale
= ZPS

Sites Natura 2000

= Sites naturels remarquables : habitats et espèces d'intérêt communautaire
+ prise en compte des activités humaines : économiques, sociales, culturelles

Rappels sur le réseau Natura 2000



Europe → obligation de réussite et de résultats

Moyens : choisis par chaque pays → France : volontariat = règle des 3C
(Concertation, Conciliation, Contractualisation)

En pratique :

Comité de pilotage (COPIL)

⇒ Rassemble les acteurs



Elaboration Document d'objectifs (DOCOB)

⇒ Diagnostics écologique et socio-économique du site
⇒ Enjeux pour la conservation , objectifs, mesures de gestion, évaluation financière



Animation du site

⇒ Mise en œuvre du DOCOB

Constitué le 16
octobre 2008

Attribution du
marché d'élaboration
du DOCOB le 25 mai
2009

DOCOB approuvé le
27 juillet 2011

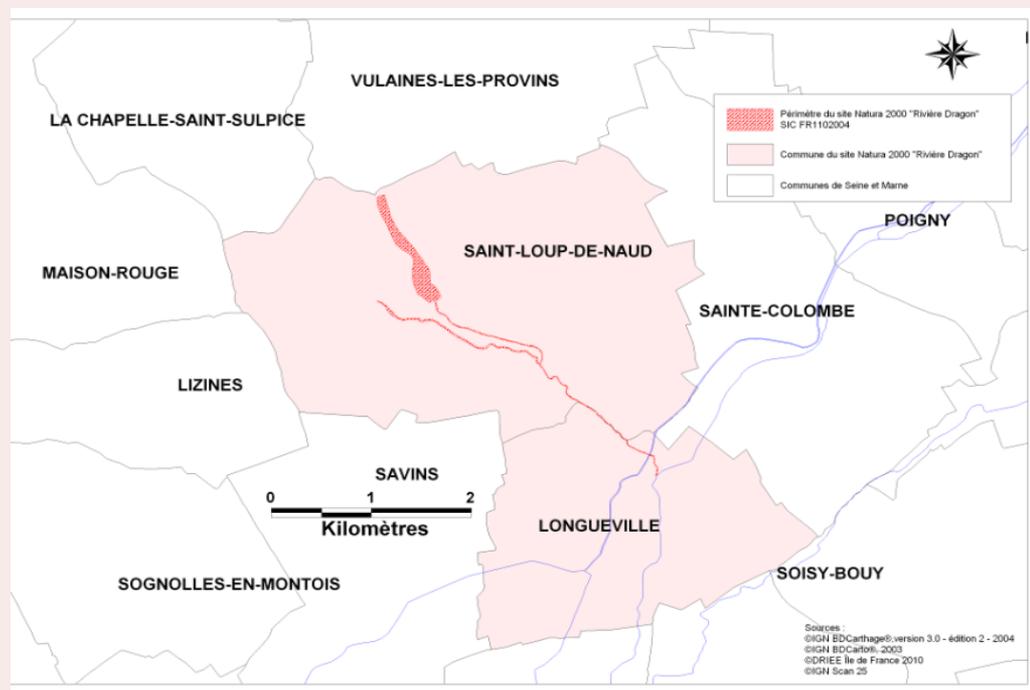
= phase actuelle

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- **Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)**
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



Le site Natura 2000 FR 1102004

« Rivière du Dragon »



Le site en quelques chiffres :

Linéaire : 7 km

Superficie : 20 ha

2 communes

= Zone Spéciale de Conservation
(Directive « Habitats, faune, flore »)

Site désigné en mars 2006

Espèces d'intérêt communautaire à l'origine de la désignation du site :

- Chabot (*Cottus gobio*)
 - Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)
 - Loche de rivière (*Cobitis taenia*)
- + Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Espèces et habitat d'intérêt communautaire sur le site :



Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)



Chabot (*Cottus gobio*)



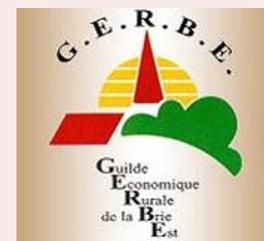
Loche de rivière (*Cobitis taenia*)



Mégaphorbiaies
hydrophiles d'ourlets
planitiaires et des
étages montagnard à
alpin

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- **Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)**
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions





Communauté de communes « G.E.R.B.E. » :

= **Guilde Economique Rurale de la Brie Est**

- Collectivité territoriale désignée par l'Etat pour assurer l'animation du site Natura 2000
- Regroupe 9 communes, dont les 2 communes du site Natura 2000
- Animation assurée par le groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique / Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

➔ Jusqu'en 2015



La Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne :

- Intervention sur tout le territoire Seine-et-Marnais
- Accompagnement des exploitants agricoles :
 - = conseils techniques à la production
 - = sensibilisation aux enjeux environnementaux
- Promotion des Mesures Agro-Environnementales notamment celles propres à Natura 2000 = MAEt (territorialisées)



➔ Assurera le volet MAEt de l'animation



La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (FDAAPPMA) :

= Association de protection de la nature



Principales missions :

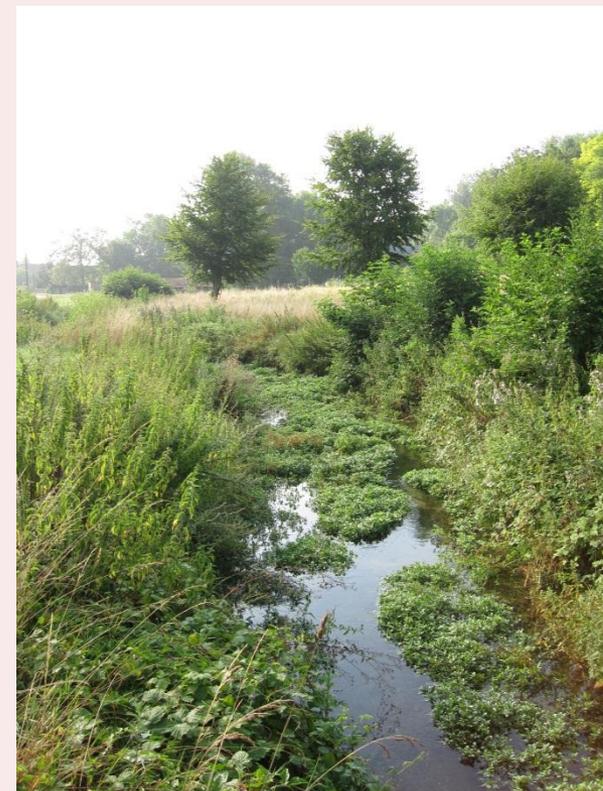
- Fédération des associations locales, promotion, organisation, encadrement de la pêche de loisir
- Information, formation, sensibilisation sur la protection des milieux aquatiques, de la faune piscicole, du développement durable et de la biodiversité
- Gestion de la faune piscicole
- Participation à la police de la nature
- Participation à la mise en œuvre de Natura 2000 en Seine-et-Marne
 - = opérateur de plusieurs sites Natura 2000
 - = animateur de 2 sites Natura 2000 : « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » et « Rivière du Dragon ».

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- **L'animation du site (Florence Delaroche)**
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions



= Mise en œuvre des actions du DOCOB :

- Mise en œuvre de la contractualisation
 - Charte Natura 2000
 - MAEt
 - Contrats Natura 2000
 - Autres contrats
- Suivis socio-économique et écologique du site
- Communication / promotion de Natura 2000
- Organisation de la concertation
- Veille juridique
- Suivi administratif



- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- **Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)**
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions





Actions réalisées dans le cadre de la co-animation :

- Mise en œuvre de la charte, des contrats Natura 2000 et Autres contrats : promotion, aide au montage des dossiers, suivis...
- Suivis écologique et socio-économique du site
- Mise en œuvre de la concertation : organisation des Comités de pilotage, de réunions de formations...
- Communication / sensibilisation : mise à jour du site internet, animations auprès des scolaires (à partir de 2012-2013)...
- Veille juridique : études d'incidence Natura 2000, toute autre question d'ordre juridique...
- Suivi administratif de l'animation du site : bilan d'animation, programmation financière...



Actions réalisées dans le cadre de la co-animation :

- Mise en œuvre de la charte, des contrats Natura 2000 et Autres contrats : promotion, aide au montage des dossiers, suivis...
- **Suivis écologique et socio-économique du site**
- Mise en œuvre de la concertation : organisation des Comités de pilotage, de réunions de formations...
- Communication / sensibilisation : mise à jour du site internet, animations auprès des scolaires (à partir de 2012-2013)...
- Veille juridique : études d'incidence Natura 2000, toute autre question d'ordre juridique...
- Suivi administratif de l'animation du site : bilan d'animation, programmation financière...

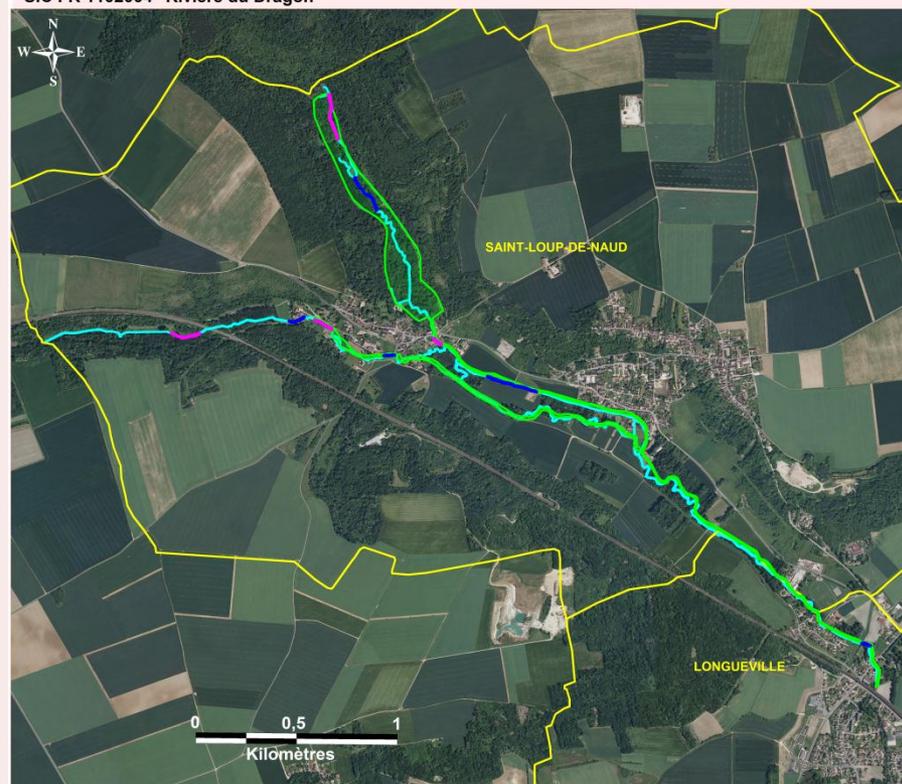
RESULTATS du suivi des habitats d'intérêt communautaire

2 habitats élémentaires présents sur le site :

- Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes (Code Natura 2000 : 6430-1)
- Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces (Code Natura 2000 : 6430-4)



Cartographie de l'habitat d'intérêt communautaire Mégaphorbiaie
SIC FR 1102004 "Rivière du Dragon"



CARTE 07

-  Périmètre du site Natura 2000 "Rivière du Dragon"
-  Limites communales du site
-  Dragon et ses affluents
- Habitat d'intérêt communautaire (Code Cahiers d'habitats)**
-  Mégaphorbiaie mésotrophe des eaux douces (6430-4)
-  Mégaphorbiaie eutrophe collinéenne (6430-1)

Tous droits réservés. Mars 2011



Sources :
©IGN BDCarthage® version 3.0 - édition 2 - 2004
©IGN BDCartho®, 2003
©DRIEE Ile de France, 2010
©IGN, 2009

RESULTATS du suivi des habitats d'intérêt communautaire

Suivi des 9 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB :

- Relevé des paramètres du milieu
- Relevé floristique

Surface de l'habitat d'intérêt communautaire en 2012

Intitulé Natura 2000	Code Natura 2000	Code Corine Biotope	Superficie 2010 (m ²)	Recouvrement sur le site en 2010 (%)	Superficie 2012 (m ²)	Recouvrement sur le site en 2012 (%)
Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes	6430-1	37.1	3600	1,36	371	0,18
Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces	6430-4	37.71	2100	1,13	138	0,07

Evolution entre 2010 et 2012 :

- Différentiel entre 2010 et 2012
- Augmentation globale de la diversité spécifique
- Majorité d'espèces hydrophiles
- Faible représentation des espèces indicatrices
- Dominance des espèces nitrophiles
- Présence d'espèces caractéristiques des prairies et bordures de chemins



RESULTATS des pêches électriques

⇒ Suivi de l'évolution des espèces d'intérêt communautaire
+ du peuplement piscicole de la rivière

Suivi de 6 stations sur le site, prospectées annuellement

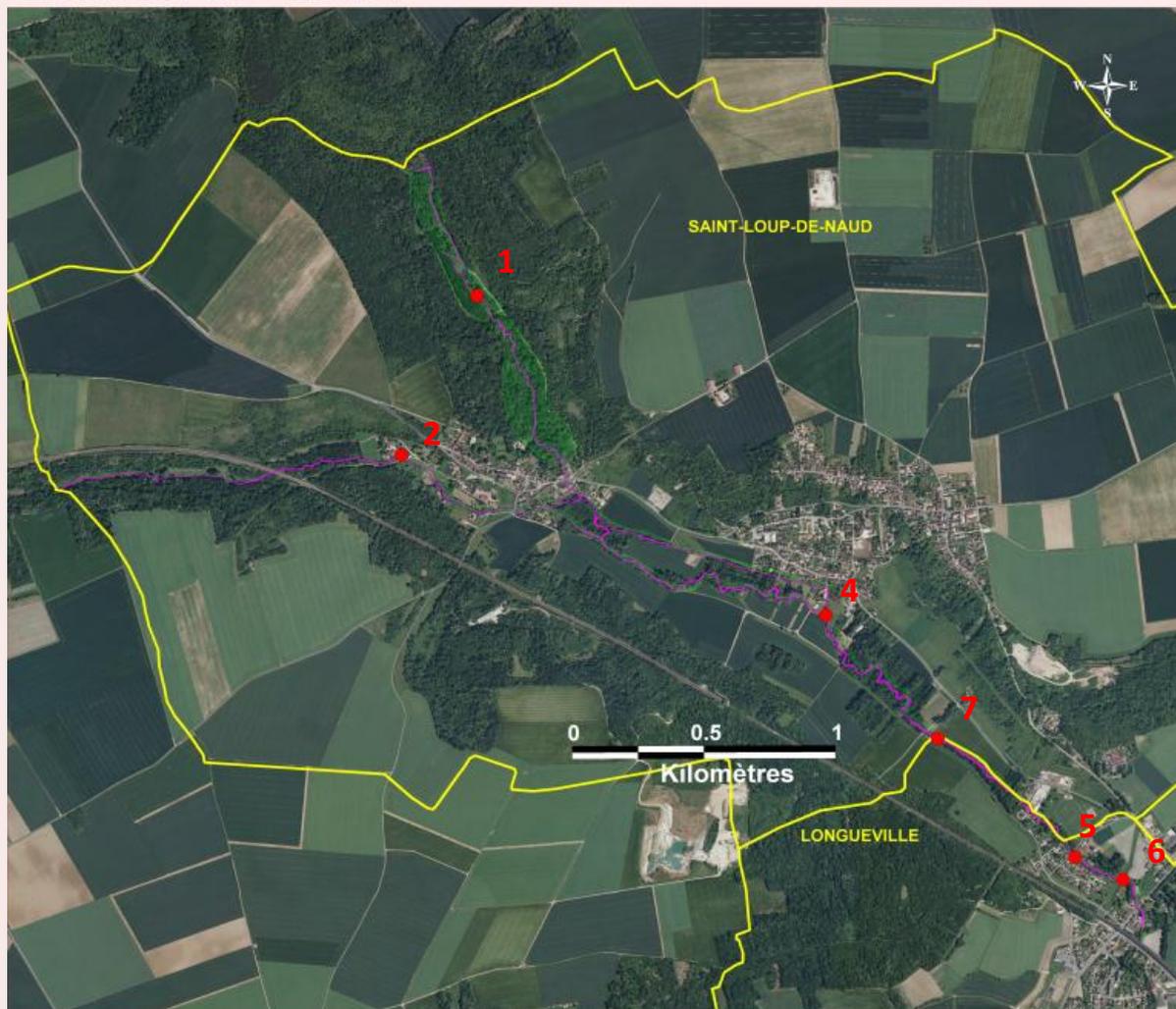
= stations déterminées lors de l'élaboration du DOCOB :
Représentatives du milieu en termes d'habitats



RESULTATS des pêches électriques : localisation des stations

Localisation des prospections habitats d'espèces et des pêches électriques

SIC FR 1102004 "Rivière du Dragon"



CARTE 10

-  Périmètre du site Natura 2000 "Rivière du Dragon"
-  Limites communales du site
-  Localisation des pêches électriques
-  Linéaire prospecté

Tous droits réservés - Mars 2011



Sources :
©IGN BDCarthage®, version 3.0 - édition 2 - 2004
©IGN BDCarto®, 2003
©DRIEE Île de France 2010
IGN_2009

RESULTATS des pêches électriques

Pour les espèces d'intérêt communautaire :
représentation par classes de tailles ⇔ classes d'âges
⇒ Structure de la population, perturbations...



Station	Espèce	Effectifs	Résultats
Station 1	Chabot	113	Augmentation des effectifs + restructuration de la population avec l'arrêt des déversements de truites Reproduction avérée en 2012 ⇒ La population semble viable
Station 2	Chabot	728	Augmentation des effectifs suite à l'arrêt des déversements de truites Reproduction avérée en 2010 et 2012 ⇒ La population semble viable
	Lamproie de Planer	13	Diminution des effectifs Quelques individus proches de la métamorphose
Station 4	Chabot	286	Diminution des effectifs Station plus favorable aux jeunes individus Reproduction avérée en 2010 et 2012
	Lamproie de Planer	51	Augmentation des effectifs Individus matures ou proches de la maturité MAIS conditions défavorables à la reproduction

RESULTATS des pêches électriques

... Suite...

Station	Espèce	Effectifs	Résultats
Station 7	Chabot	730	Forte augmentation des effectifs Station plus favorable aux jeunes individus Reproduction avérée en 2010 et 2012 ⇒ La population semble viable
	Lamproie de Planer	102	Augmentation des effectifs Nombreux individus métamorphosés + habitats favorables à la R! ⇒ Reproduction très probable ⇒ La population semble viable
Station 5	Chabot	336	Effectifs importants Toutes classes de taille présentes Reproduction avérée en 2010 et 2012 ⇒ La population semble viable
	Lamproie de Planer	13	Effectifs constants ⇒ Reproduction possible mais à confirmer
Station 6	Chabot	184	Augmentation des effectifs Station plus favorable aux jeunes individus Reproduction avérée en 2010 et 2012 ⇒ La population semble viable
	Lamproie de Planer	22	Augmentation des effectifs Individus matures ou proches de la maturité + habitats favorables ⇒ Reproduction probable



Actions réalisées dans le cadre de la co-animation :

- **Mise en œuvre de la charte, des contrats Natura 2000 et Autres contrats : promotion, aide au montage des dossiers, suivis...**
- Suivis écologique et socio-économique du site
- Mise en œuvre de la concertation : organisation des Comités de pilotage, de réunions de formations...
- Communication / sensibilisation : mise à jour du site internet, animations auprès des scolaires (à partir de 2012-2013)...
- Veille juridique : études d'incidence Natura 2000, toute autre question d'ordre juridique...
- Suivi administratif de l'animation du site : bilan d'animation, programmation financière...

Mise en œuvre contractualisation du site : démarche

Création d'une base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site



Information des propriétaires sur le site Natura 2000 : courrier, Bulletin InfoSite...

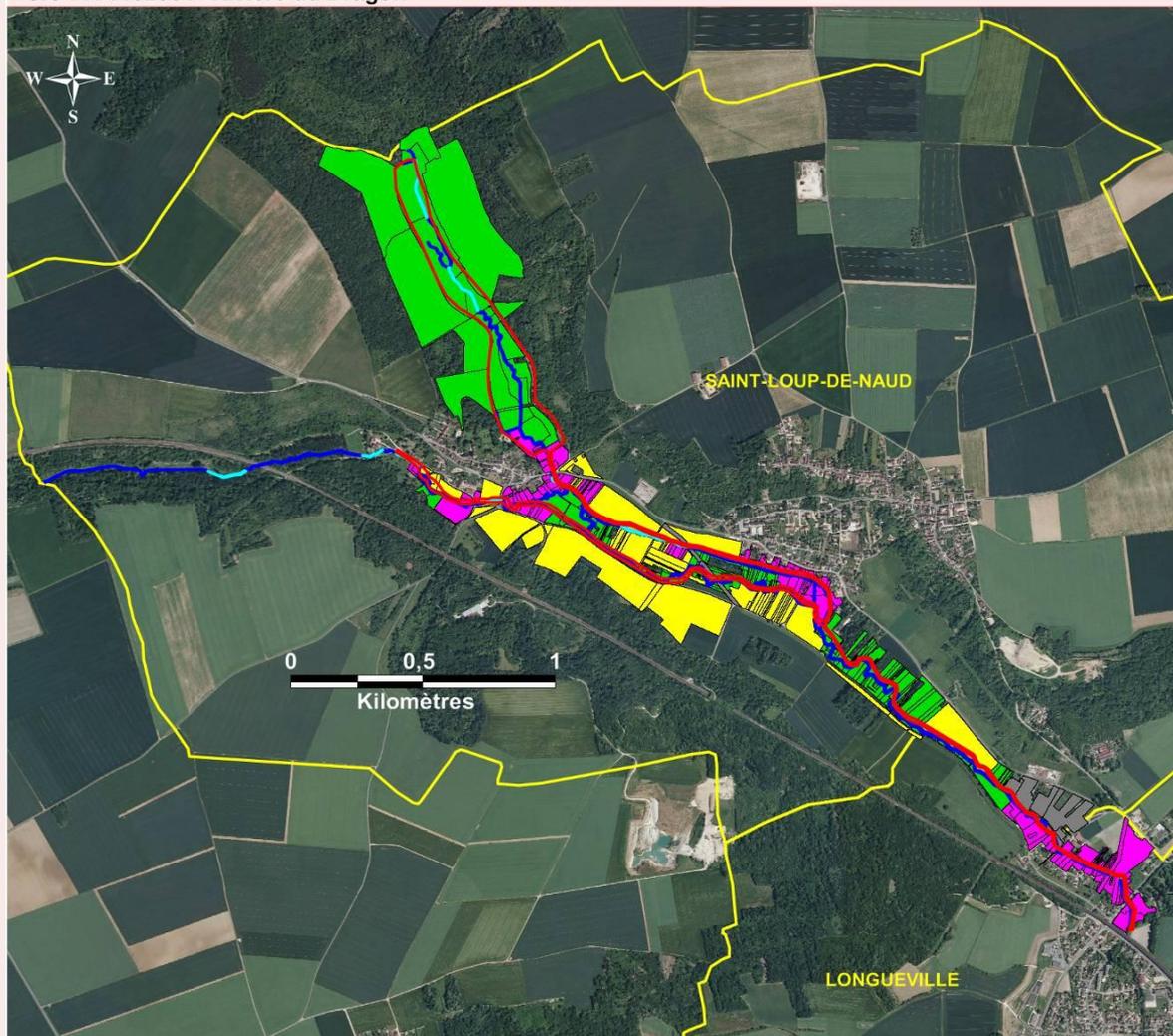


Explication de la démarche de contractualisation : courriers et contacts individualisés selon les attentes des propriétaires et les enjeux de leur(s) parcelle(s)

Potentiel de contractualisation du site : la charte Natura 2000

Cartographie des grands types de milieux sur le site - charte Natura 2000

SIC FR 1102004 "Rivière du Dragon"



CARTE 41

-  Périmètre du site Natura 2000 "Rivière du Dragon"
-  Limites communales du site
- Grand type de milieu**
-  Jardin, habitation, potager
-  Milieux agricoles
-  Milieux forestiers
-  Zone urbanisée
-  Milieux humides
-  Mégaphobie
(Habitat d'intérêt communautaire)

Tous droits réservés, Mars 2011



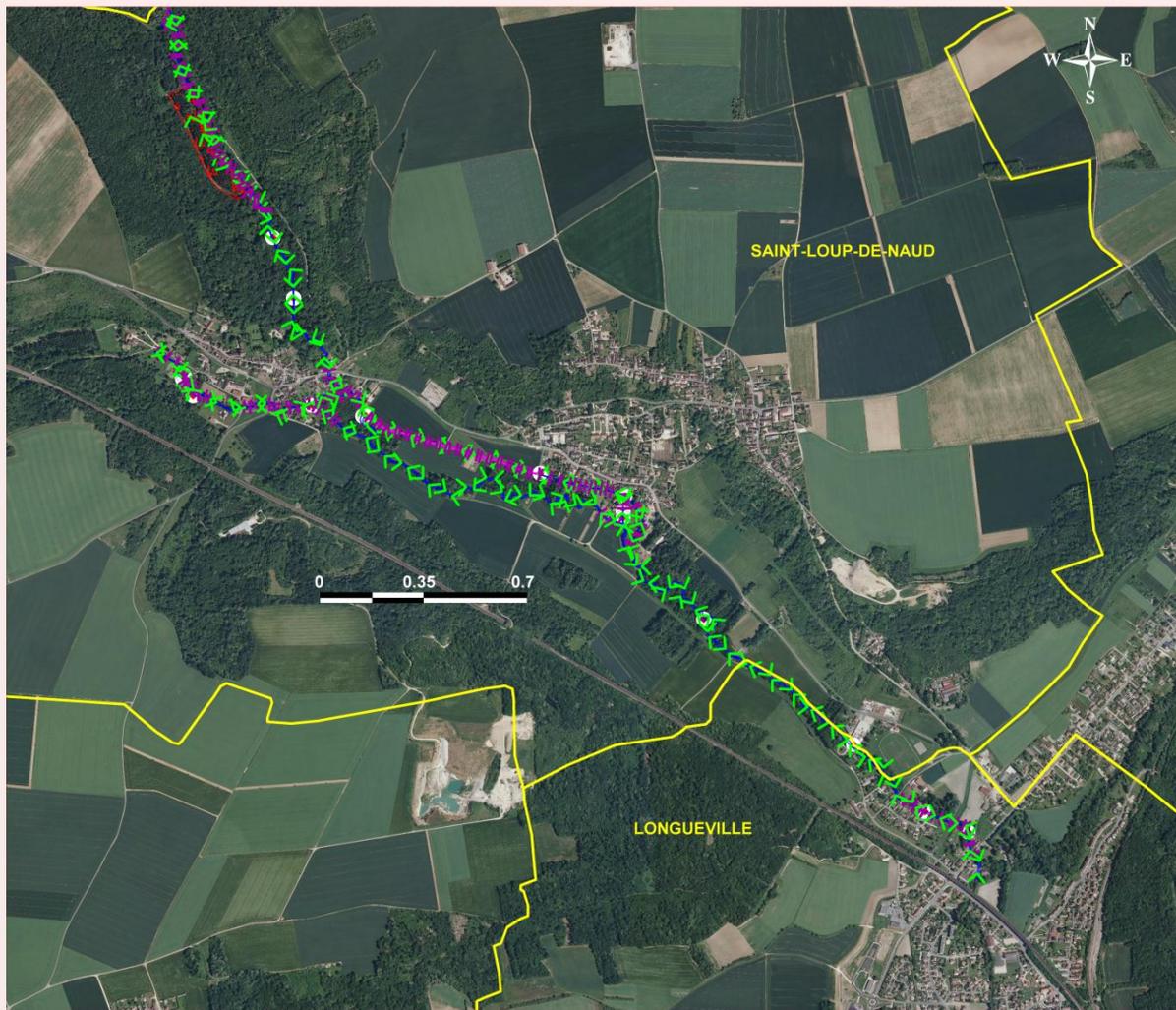
Sources :
©IGN BDCarthage® version 3.0 - édition 2 - 2004
©IGN BDCartho®, 2003
©DRIEE Ile de France, 2010
©IGN, 2009

Potentiel de contractualisation du site : les contrats Natura 2000

Localisation des zones potentielles pour la signature de Contrats Natura 2000

SIC FR 1102004 "Rivière du Dragon"

CARTE 39



Contrats Natura 2000 (linéaire)

Milieux humides et forestiers

- ||||| Ripisylve_1
- >>> Ripisylve_2

Contrats Natura 2000 (surface)

Milieux humides

- Hydro_1, Hydro_3
- Hydro_2
- ZH_1, ZH_2, Méga_1
- tous les autres

Contrats Natura 2000 (ponctuel)

Milieux humides

- Continuité_2

- Limites communales

Tous droits réservés - Mars 2011



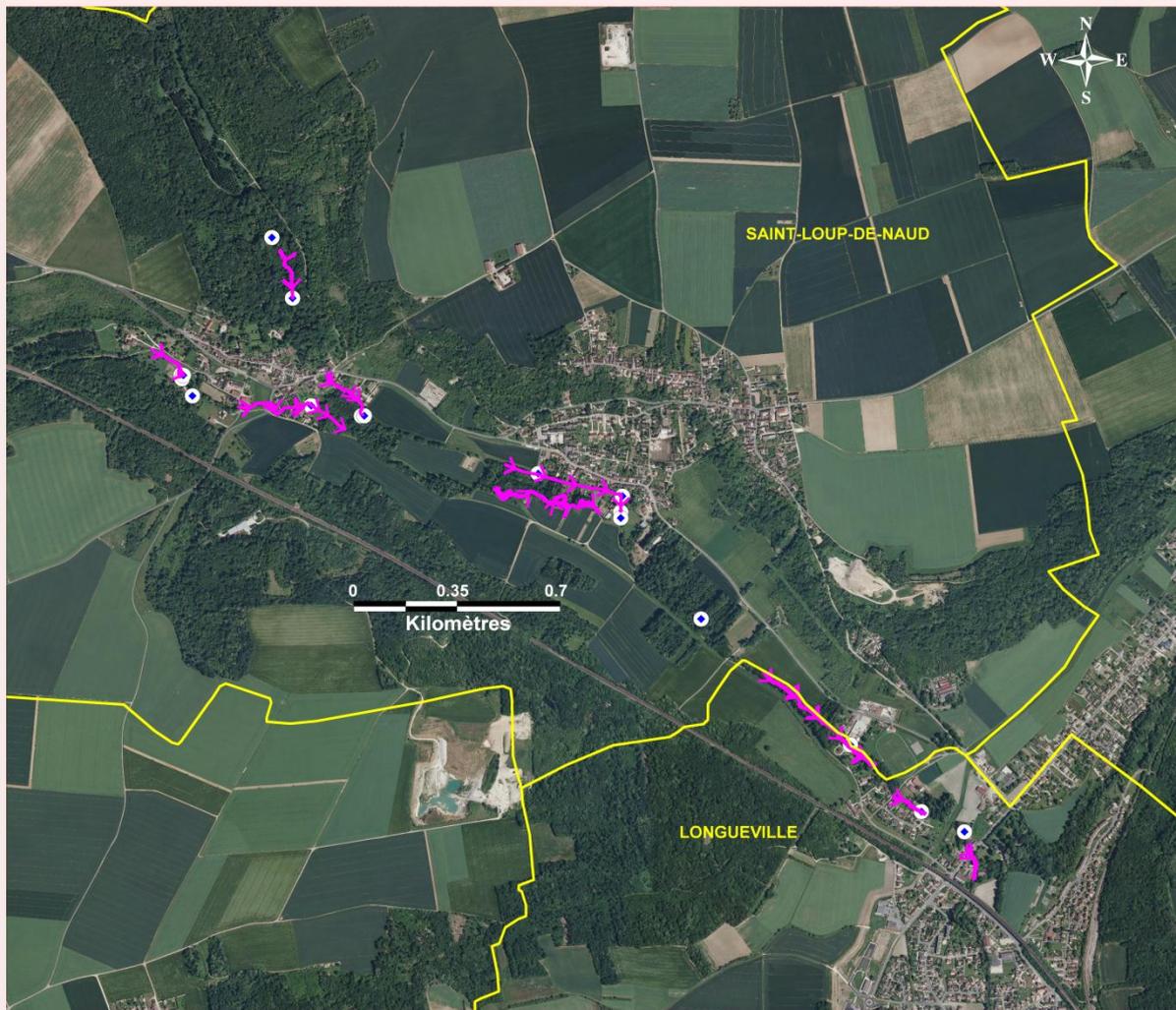
Sources :
©IGN BDCarthage® version 3.0 - édition 2 - 2004
©IGN BDCarto®, 2003
©DRIEE Île de France 2010
©ASP 2009
©IGN_2009

Potentiel de contractualisation du site : les « autres contrats » Natura 2000

Localisation des zones potentielles pour la signature de Contrats autres

SIC FR 1102004 "Rivière du Dragon"

CARTE 40



Autres contrats (linéaire)

Milieux humides

↔ Berge_1

Autres contrats (ponctuel)

⊙ Continuité_1

▭ Limites communales

Tous droits réservés - Mars 2011



Sources :
©IGN BDCarthage®, version 3.0 - édition 2 - 2004
©IGN BDCarto®, 2003
©DRIEE Île de France 2010
©ASP 2009
©IGN_2009

Point sur la demande d'ouverture des vannages pour l'hiver 2012-2013

Courrier envoyé par les services de l'Etat à toutes les structures en charge de la gestion des rivières et des vannages

Objectif :

Ouvrir les vannages pendant la période hivernale = test sur l'impact de l'ouverture des vannages dans le cadre du rétablissement des continuités écologiques

Modalités : Aucune obligation d'ouverture ou de durée d'ouverture

Sur le site Natura 2000 ?

12 ouvrages recensés dans le DOCOB

Ouverture à organiser de l'aval vers l'amont



Ouvrage 12, sur le ru des Glatigny

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- **Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)**
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions





Les principales phases de l'animation Natura 2000 par la CA77 en milieu agricole

- Rassemblement des données locales (données internes CA77)
- L'animation de terrain
- L'accompagnement et la formation des agriculteurs
- Le suivi des agriculteurs
- La gestion administrative du DOCOB
- La communication

L'animation de terrain

- **Se déroule en 4 phases :**

1) Réunions collectives sur le territoire avec les agriculteurs

- Explication Démarche N2000
- Présentation du Contexte local, enjeux de conservation du site et définition des objectifs
- Approche des 2 thématiques biodiversité + eau

2) Rencontre individuelle et réalisation du diagnostic d'exploitation

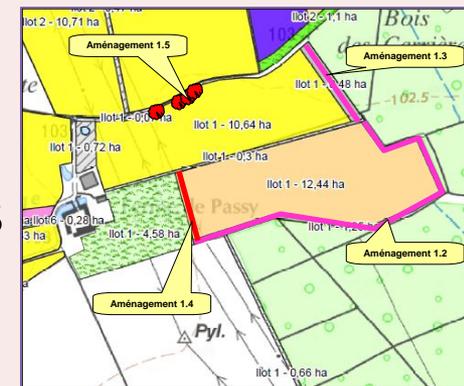
- Diagnostic biodiversité et / ou DAEG (diagnostic agro environnemental géographique)
- Étude du projet de l'agriculteur et souhaits



L'animation de terrain

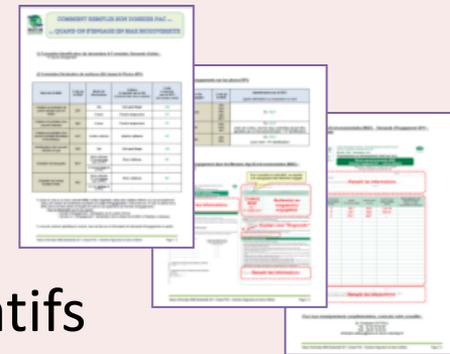
3) Rencontre individuelle et restitution du diagnostic d'exploitation

- Restitution du diagnostic et cartographie
- Propositions d'aménagements et de gestions
- Simulation économique



3) Accompagnement au montage du dossier administratif des MAET et dossier PAC

- Cartographie et géoréférencement des MAET
- Accompagnement pour formulaires administratifs



Accompagnement et formation

- Accompagnement individuel technique pour les aménagements et la gestion pour les agriculteurs contractualisant une MAE/PVE/ autres...
- Propositions techniques aux agriculteurs non engagés en MAET
- Conseils techniques : agronomiques et biodiversité

- **FORMATIONS proposées :**

- Formation Production Intégrée
- Formation entretien de ripisylves
- Formation reconnaissance des auxiliaires
- Autres en fonction des demandes



Suivi des agriculteurs

- Engagements MAET
 - Suivi du respect du cahier des charges (entretien, implantation ou bilan phytosanitaires dans le cas des MAE eau)
 - Suivi durant toute la période de contractualisation (5 ans) avec retour annuel sur les exploitations
- Pratiques agricoles parcellaires
 - Enregistrement des pratiques agricoles et calcul des indicateurs (IFT, ...)
- Dossier administratif



Gestion administrative du DOCOB

- Réunions de coordination avec la Fédération de la pêche => animation coordonnée
- Instruction / saisie des données sous SUDOKO : saisie des données
- Bilan d'activités annuel



La communication

- Création de support de communication spécifique :
 - cahiers des charges des MAET
 - plaquette de présentations des MAET
 - Fiches techniques (haies, PVE)
 - Diaporamas pour les réunions
 - Cahier d'enregistrement des pratiques pour MAET
 - Cahier sur les exigences complémentaires des MAET
 - Notices à destination des agriculteurs pour la PAC
 - ...



Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne



Pour toutes questions, nous contacter :

- Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
 - Pôle Agronomie-Environnement
 - Tél secrétariat : 01.64.79.30.75
 - 418 Rue Aristide Briand
 - 77350 LE MEE SUR SEINE
-
- M. Christophe SOTTEAU
 - Tél : 01.64.79.30.48 / 06.07.18.20.62
 - Mail : christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr



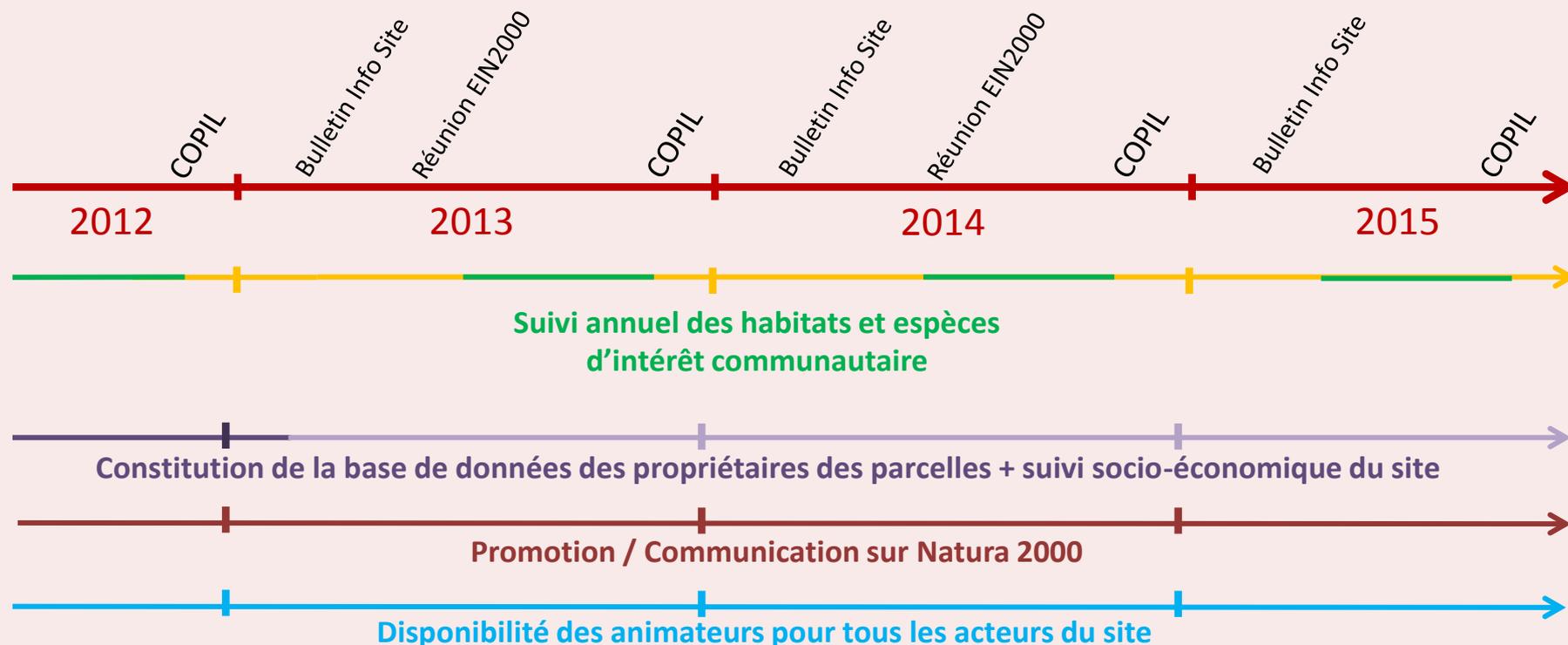
Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne



 Actions	Calendrier prévisionnel animation NATURA 2000 DRAGON																													
	2012						2013						2014						2015											
	j	u	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	u	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	u	a	s	o	n
Communication : création support de com.																														
Cahier des charges des MAET																														
Plaquette de présentation des MAET																														
Fiches techniques (haie, PVE, ...)																														
Diaporamas pour les réunions																														
Cahier d'enregistrement des pratiques pour MAET																														
Cahier sur les exigences complémentaires MAET																														
Notices pour remplir son dossier PAC + MAET (primo-engagement et reconduction)																														
Animation terrain																														
1 Réunions collective agriculteurs délocalisés																														
2 démarche territoriale N2000 et contexte local																														
3 enjeux de conservation du site et définition des objectifs																														
4 thématique biodiversité (MAE Biodiversité)																														
5 thématique eau (MAE réduction ou absence de phyto.)																														
6 accompagnement technique (MAE, PVE, charte N2000, ...)																														
7 Rencontre individuelle																														
8 Réalisation du diagnostic individuel et MAET																														
9 diagnostic biodiversité et/ou DAEG																														
10 restitution diagnostic																														
11 proposition aménagement et gestion / Etude MAET, calcul IFT, ...																														
12 simulation économique																														
13 cartographie des MAET																														
14 argumentaire technique et écologique																														
15 Montage du dossier administratif MAET et PAC																														
16 cartographie et géoréférencement des MAET																														
17 accompagnement pour remplissage formulaires																														
Accompagnement / Formation																														
Accompagnement individuel pour aménagements et gestion																														
Accompagnement des agriculteurs non engagés en MAE																														
Formation production intégrée																														
Formation entretien de ripisyles																														
Formation reconnaissance des auxiliaires																														
Suivi des agriculteurs																														
engagements MAET																														
pratiques agricoles parcellaires (semis, fauche, taille, ...)																														
dossier administratif																														
Gestion administrative du DOCOB																														
Reunions de coordination . Groupe de travail FDAAPPM77																														
Instruction / saisie des données sous SUDOKO																														
Bilan d'activité annuel																														

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- **Perspectives (Florence Delaroche)**
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- Discussions





Coordonnées des animateurs :

Fédération de Seine-et-Marne pour
la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
13 rue des Fossés
77 000 Melun
Tel. 01.64.39.03.08
fed.peche77@wanadoo.fr



Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
418 rue Aristide Briand
77 350 Le Mée-sur-Seine



Contact : Christophe SOTTEAU
Chargé d'études Biodiversité
Tel. 01.64.79.30.48
Port. 06.07.18.20.62

christophe.sotteau@seine-et-marne.chambagri.fr

Contact : Florence DELAROCHE
Chargée de mission Natura 2000

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- **Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)**
- Discussions





I. Fondements de l'évaluation des incidences

Pourquoi une Evaluation des incidences ?

Condamnation de la France pour manquement à l'application de la Directive Habitats le 4 mars 2010.

Article concerné de la Directive Habitats :

Article 6 §3 :

- « tout plan ou projet
- non directement lié ou nécessaire à la gestion du site
- mais susceptible d'affecter ce site de manière significative,
- individuellement, ou en conjugaison avec d'autres plans et projets,
- fait l'objet d'une évaluation de ses incidences sur le site
- eu égard aux objectifs de conservation de ce site (...).

I. Fondements de l'évaluation des incidences

Évolution législative avec l'article 13 de la loi sur la Responsabilité Environnementale adoptée le 1er août 2008 : nouvel article L414-4 du CE.

Les activités soumises à évaluation sont définies selon deux types de listes :

1. Les listes portant sur les régimes d'encadrement administratifs existants

- une liste nationale applicable sur l'ensemble du territoire : celle figurant à l'article R414.19 du code de l'environnement (décret du 9 avril 2010 modifié),
- une liste locale établie par chaque préfet de département, complétant cette liste nationale (arrêtée le 10 avril 2011 – AP 2011/DDT/SEPR/110 + modificatif).

2. Les listes constituant un régime propre d'autorisation au titre de Natura 2000

- une liste nationale de référence établie par le second décret (décret du 16 août 2011),
- une liste locale établie par chaque Préfet, faite à partir de cette liste de référence (arrêtée le 15 octobre 2012 – AP 2012/DDT/SEPR/608) applicable au 1er décembre 2012.



I. Fondements de l'évaluation des incidences : LISTE NATIONALE

3. Types de catégories représentant 29 projets/activités dans la liste nationale (R.414-19 du CE)

- Documents de planification
- Programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installations
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage

Grande diversité des domaines abordés dans la liste nationale



I. Fondements de l'évaluation des incidences : LISTES LOCALES

- Liste Locale 1

3 types de catégories représentant 30 projets/activités :

- Plans et schémas (7 items)
- Travaux et Activités (18 items)
- Manifestations et interventions dans le milieu naturel (5 items)

- Liste Locale 2

12 projets/activités variés :

- Forestier (4 items) ;
- Agricole (2 items) ;
- Urbanisme (1 item) ;
- Loi sur l'eau (3 items) ;
- Autres travaux (2 items).



II. Comment s'applique ce régime

Liste Nationale :

En fonction des items sur l'ensemble du territoire national ou au sein d'un site Natura 2000

Liste Locale 1 :

En fonction des items sur l'ensemble du département ou au sein d'un site Natura 2000
+ pour quelques items une bande tampon autour des sites Natura 2000

Liste Locale 2 :

Pour tout ou partie d'un site Natura 2000

Pour savoir si un projet est concerné par l'EIN2000 se reporter au site N2000 de la DDT de Seine-et-Marne

<http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr/evaluation-des-incidences-natura-r649.html>

III. Principes de l'évaluation des incidences

Le régime d'évaluation des incidences permet :

1. d'évaluer les impacts des projets uniquement sur les habitats naturels et les espèces qui ont justifié la désignation des sites N2000,
2. d'optimiser les projets vis-à-vis des enjeux liés à N2000 en amenant le pétitionnaire à s'interroger en amont sur les conséquences de ses choix sur les sites Natura 2000,
3. d'encadrer l'autorisation des projets affectant un site N2000 et le cas échéant, de s'opposer à la réalisation des projets qui ne remplissent pas les conditions exigées (R 414-24 du CE).

L'objectif de l'évaluation des incidences ne vise pas à empêcher tous les projets qui y seraient soumis mais à s'interroger dès la conception du projet pour trouver la solution la moins impactante sur le site Natura 2000.



III. Principes de l'évaluation des incidences

- Évaluation proportionnée aux enjeux du site et à l'envergure de l'activité, mais qui doit examiner l'ensemble des aspects de cette activité ;
- Évaluation de l'incidence de l'activité au regard des objectifs de conservation des sites Natura 2000 désignés par la Commission européenne (SIC, ZSC et ZPS) ;
- Évaluation ciblée sur les Habitats et Espèces d'Intérêt Communautaires présents dans les sites

Cas de dispense : contrats et chartes Natura 2000.

L'évaluation des incidences est de la responsabilité du pétitionnaire, elle est à sa charge.



IV. Le contenu de l'EIN 2000

L'évaluation présente successivement

1. une description du programme ou du projet, accompagnée d'une carte de situation du programme ou du projet par rapport au site Natura 2000 ou au réseau des sites Natura 2000 retenus pour l'évaluation ;
2. une analyse de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces pour lesquels le ou les sites concernés ont été désignés et les objectifs de conservation identifiés dans les documents d'objectifs établis pour ces sites ;
3. une analyse démontrant si le programme ou projet seul ou, le cas échéant, en conjugaison avec d'autres programmes ou projets, a ou non des effets directs ou indirects, temporaires ou permanents, sur l'état de conservation des habitats et des espèces pour lesquels les sites ont été désignés ;
4. les mesures envisagées, le cas échéant, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer ou réduire les conséquences dommageables du programme ou projet sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces du ou des sites concernés, pendant ou après sa réalisation, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes ;
5. une conclusion sur l'atteinte portée ou non par le projet ou le programme à l'intégrité du site Natura 2000.



IV. Le contenu de l'EIN 2000

« Petits projets » :

Pour les « petits » projets ou projets sans incidence, l'EIN2000 peut être rapide.

Un formulaire d'évaluation simplifié est disponible sur le site N2000 de la DDT.

« Gros » projets :

Pour les « gros » projets ou susceptibles d'avoir des incidences sur un site Natura 2000, une étude plus approfondie est nécessaire.

Un canevas dossier complet d'évaluation des incidences est disponible sur le site N2000 de la DDT.

Un projet portant atteinte à l'intégrité d'un site N2000 ne peut alors être autorisé que sous trois conditions :

absence de solutions alternatives,
et/ou raisons impératives d'intérêt public majeur,
mesures compensatoires pour préserver la cohérence globale du réseau Natura 2000
(attention au vocabulaire).



IV. Comment formaliser l'EIN 2000

Liste nationale et liste locale 1 :

Pour ces 2 listes, il n'y a pas de nouveau circuit administratif. L'EIN 2000 est à joindre à son dossier de déclaration, de demande d'autorisations, ...

Le dossier sera traité par le service en charge de l'instruction habituellement.

Les délais d'instruction restent inchangés.

- Exemples :

Manifestations sportives : dossier transmis à la Préfecture ou à la sous-préfecture

Permis de construire : dossier transmis à la mairie pour les communes autonomes ;

Dossier loi sur l'eau transmis à la DDT ;

ICPE Elevage transmis à la DDPP ;

...

Liste locale 2 :

La particularité de cette liste est de créer un régime d'autorisation propre.

Les dossiers sont à transmettre à la DDT qui les instruira.

- Rappels sur le réseau Natura 2000 (Florence Delaroche)
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » (Florence Delaroche)
- Les structures animatrices (Florence Delaroche, Christophe Sotteau)
- L'animation du site (Florence Delaroche)
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (Florence Delaroche)
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne (Christophe Sotteau)
- Perspectives (Florence Delaroche)
- Introduction aux études d'incidence Natura 2000 (Roland Rodde)
- **Discussions**





Merci de votre attention !

Discussions